



MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme VAUNE Audrey, M. DECLERCQ Ludovic, Mme RAUMEL Karine, M. RUSE Serge, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal

Etaient excusés : Mme FRANCOIS Vanessa donne procuration à Mme BEURTON Sandrine

Etaient absents : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Echange de terrain avec le diocèse de Nancy
Délibération n°2025 - 28

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 1

Excusés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
28/08/2025

Date d'affichage
05/09/2025

Madame le Maire présente la proposition d'échange avec soulté des parcelles cadastrées AM 20 et 21 où se trouve le bâtiment du presbytère appartenant à la commune contre la parcelle cadastrée section AC 110 appartenant au diocèse de Nancy.

Considérant qu'après négociation et estimation de chaque propriété , le diocèse de Nancy a accepté d'échanger les parcelles du presbytère cadastrées AM 20 et 21 d'une superficie de 665 m² et de 1 223 m² propriété de la commune de Bayon + le versement d'une soulté de 15 000 € contre la parcelle cadastrée AC 110 d'une superficie de 2 411 m²,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Prefecture et publiée le :

05/09/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE

L'échange des parcelles du presbytère cadastrées AM 20 et 21 d'une superficie de 665 m² et de 1 223 m² propriété de la commune de Bayon + le versement d'une soulté de 15 000 € contre la parcelle cadastrée AC 110 d'une superficie de 2 411 m²,

AUTORISE

Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Bayon,
Le Maire

